

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 13/05/2023.....	
INTITULE DE L'ACTION : Jeux en Folie – Zéro Déchet.....			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	126
jeux	200		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	0
Boissons et alimentation	300		
Achat de fournitures (3)		Autres financements	0
Pour préparation des ateliers	250	(à préciser)	
Assurance			
Tracts, affiches	10		
		Aide demandée au PIC	634
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole (15 personnes @11,27€/heure)	507.15	Bénévolat	507.15
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1267.15	X	
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1267.15	TOTAL	1267.15

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.

